

Fiche de saisine
Commission Administrative Paritaire (CAP)
A l'initiative de l'agent

CATEGORIE : ☐ A ☐ B ☐ C

Demande de révision du compte-rendu d'entretien professionnel

Tout dossier réceptionné après la date limite de dépôt sera examiné à la réunion suivante.

RAPPEL

- La demande de révision doit être exercée par l'agent dans un délai de quinze jours francs suivant la notification du compte rendu d'entretien professionnel
- L'autorité territoriale doit notifier sa réponse dans un délai de quinze jours à compter de la date de réception de la demande
- La CAP doit être saisie dans un délai d'un mois, à compter de la date de notification de la réponse apportée par l'autorité territoriale (à la suite de la demande de révision de l'agent).

AGENT
Nom :
Prénom :
Téléphone :
Adresse électronique : @
Adresse postale :
COLLECTIVITE
Nom de la collectivité :
Adresse postale :
SITUATION ADMINISTRATIVE
Grade :
Temps de travail : ☐ Temps complet ☐ Temps non complet (<i>préciser la durée</i>) :
MOTIF DE SAISINE
Date de l'entretien professionnel :
Date de notification du compte-rendu :
Date de demande de révision auprès de l'autorité territoriale :
Date de notification de la réponse apportée à la demande :

Les informations recueillies par le Centre de Gestion du Calvados font l'objet d'un traitement pour la tenue de la commission administrative paritaire. Ce traitement repose sur une obligation légale. Ces informations sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les informations collectées via cette fiche et les pièces justificatives qui l'accompagnent seront conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès et de rectification des données et du droit de limitation du traitement de ces données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion du Calvados : rgpd@cdg14.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Formulaire de saisine à retourner compléter au format pdf, accompagné des pièces justificatives

à : m.guilbert@cdg14.fr

Pièces justificatives à joindre :

- ☐ Compte rendu de l'entretien professionnel
- ☐ Courrier de demande de révision adressé à l'autorité territoriale
- ☐ Courrier de réponse de l'autorité territoriale à la suite de la demande de révision
- ☐ Courrier à l'intention des membres de la CAP précisant les motifs de révision
- ☐ Autres documents que vous jugez utile à l'appréciation des membres (facultatif).

Fait à Le

Signature